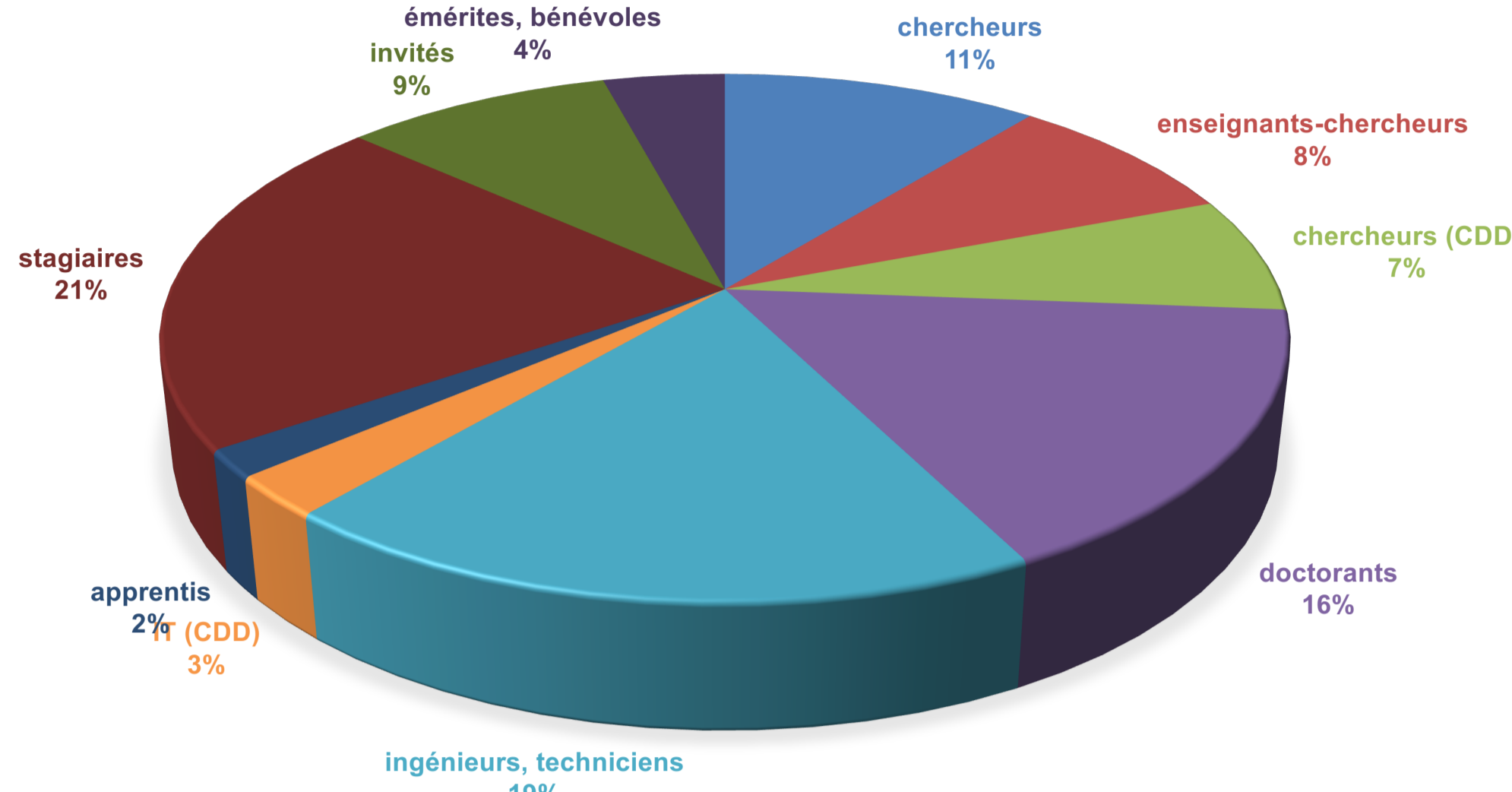


## POLE RESSOURCES HUMAINES

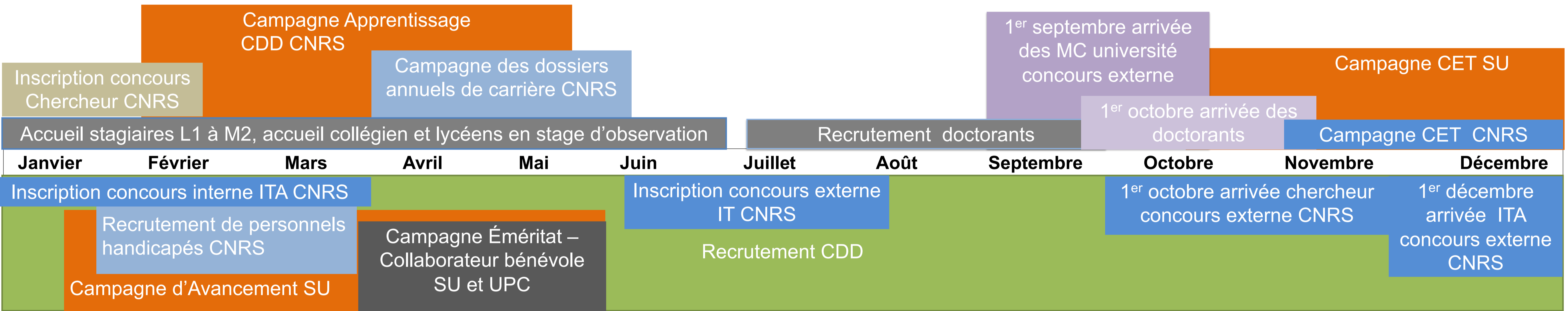
### Ses missions:

- Recrutements cdd
- Accueil des stagiaires et des visiteurs
- Gestion des congés
- Consolidation des bases de données

### REPARTITION DES PERSONNELS EN 2023

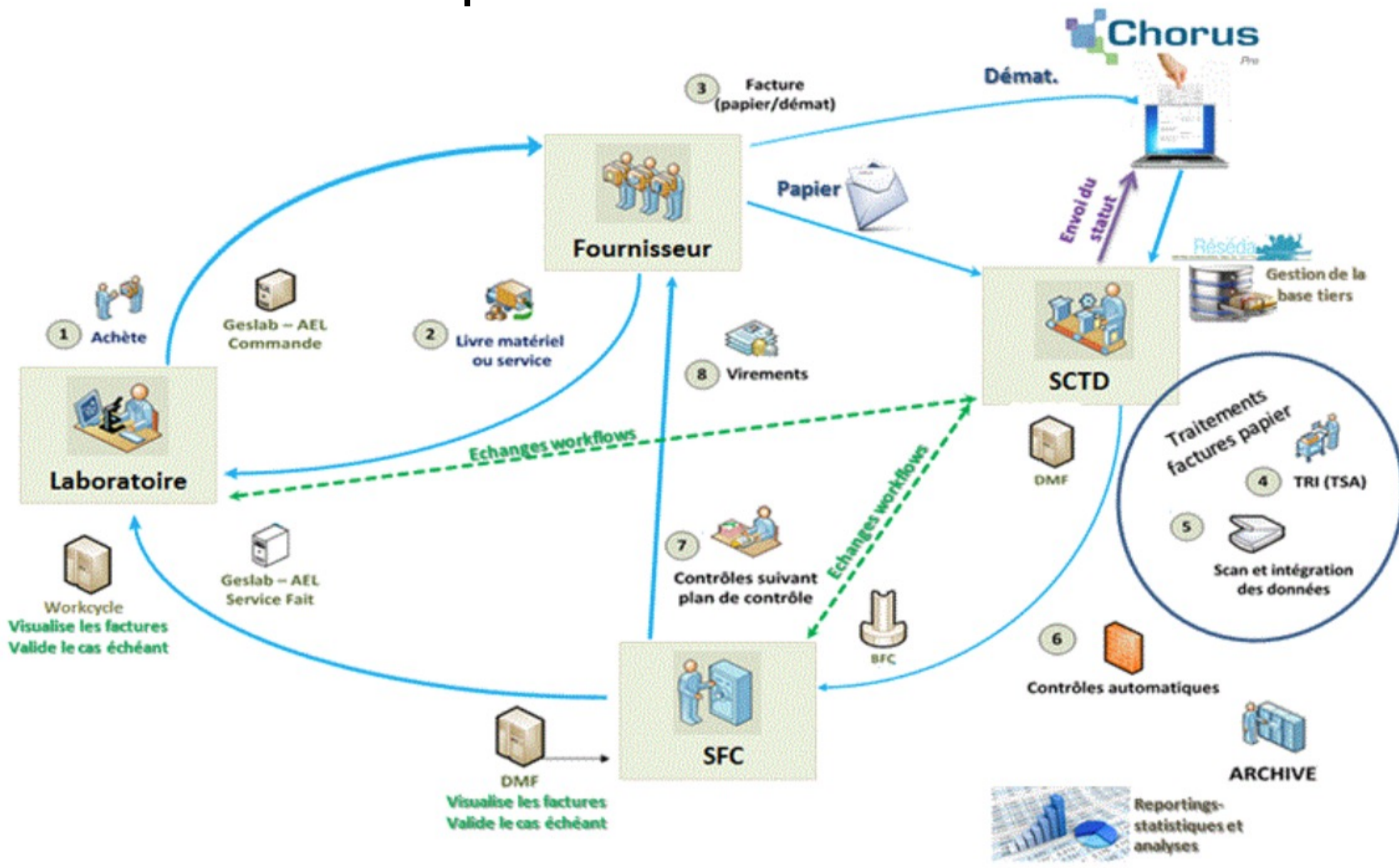


### Les outils métiers nationaux du CNRS pour les laboratoires

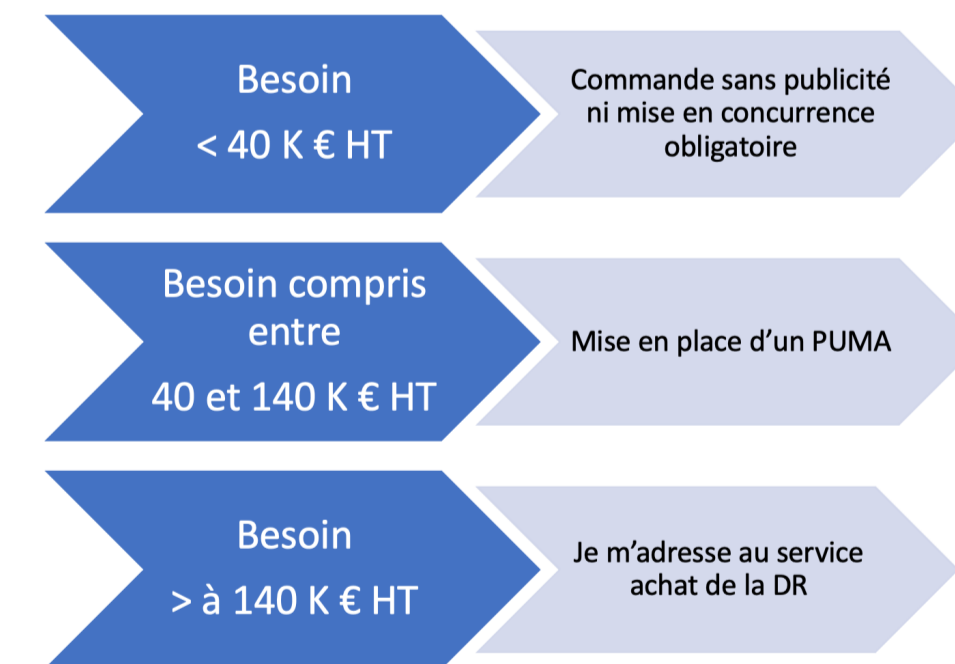


## POLE GESTION FINANCIERE

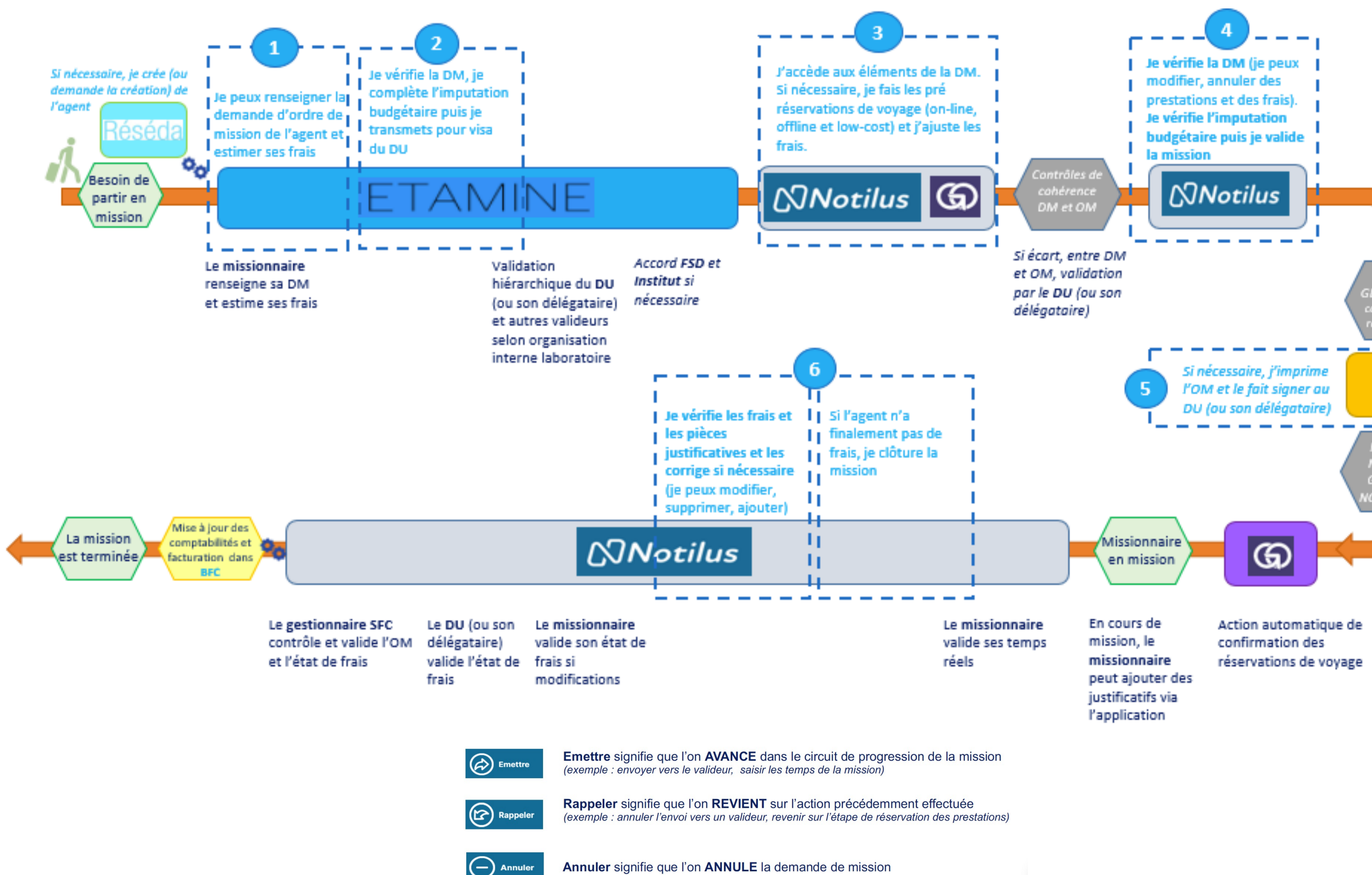
### 1. Traitement de la dépense



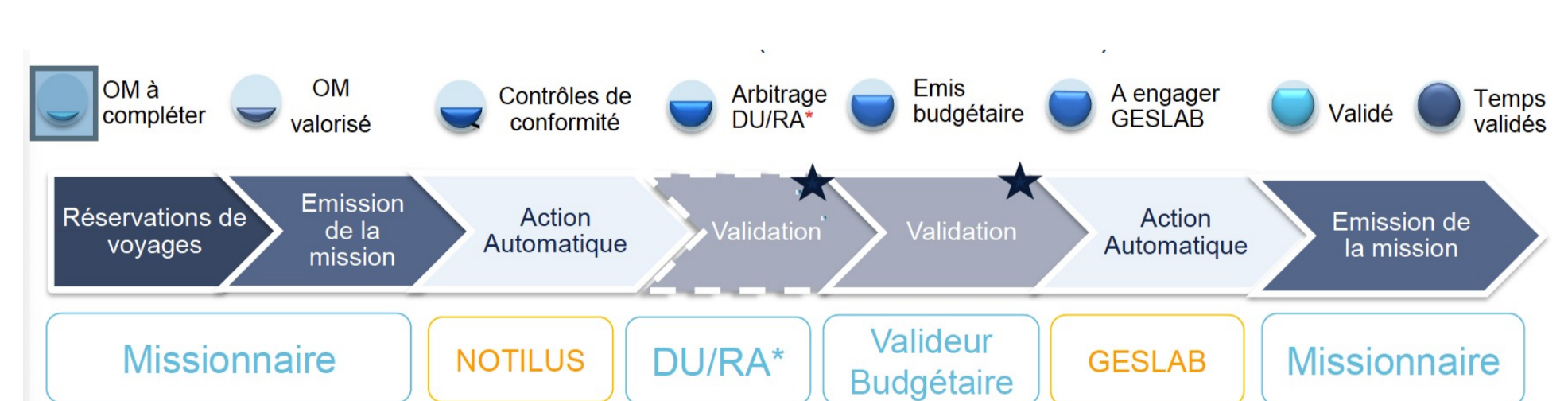
- Le DU est toujours personne responsable des marchés (PRM) répondant aux besoins de son unité en fournitures et services d'un montant inférieur à 135 K € HT. Pour tous les travaux et pour les besoins d'un montant égal ou supérieur à 135 K € HT, l'achat est réalisé par la DR.
- Le recours aux marchés nationaux ou régionaux lorsqu'ils existent est toujours obligatoire.
- Pour les besoins d'un montant inférieur à 25K € HT, aucune formalité générale n'est imposée, mais l'acheteur doit respecter les principes fondamentaux de la commande publique (liberté d'accès des prestataires potentiels, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures).
- Dans l'hypothèse où le besoin ne peut-être satisfait ni par un marché national ou local CNRS, ni par un marché de l'UGAP, alors il convient de considérer la mise en place d'un marché spécifique pour répondre à ce besoin, conformément aux dispositions internes prévues par le CNRS (Délégations de pouvoir aux Délégués régionaux et aux Directeurs d'unités notamment).



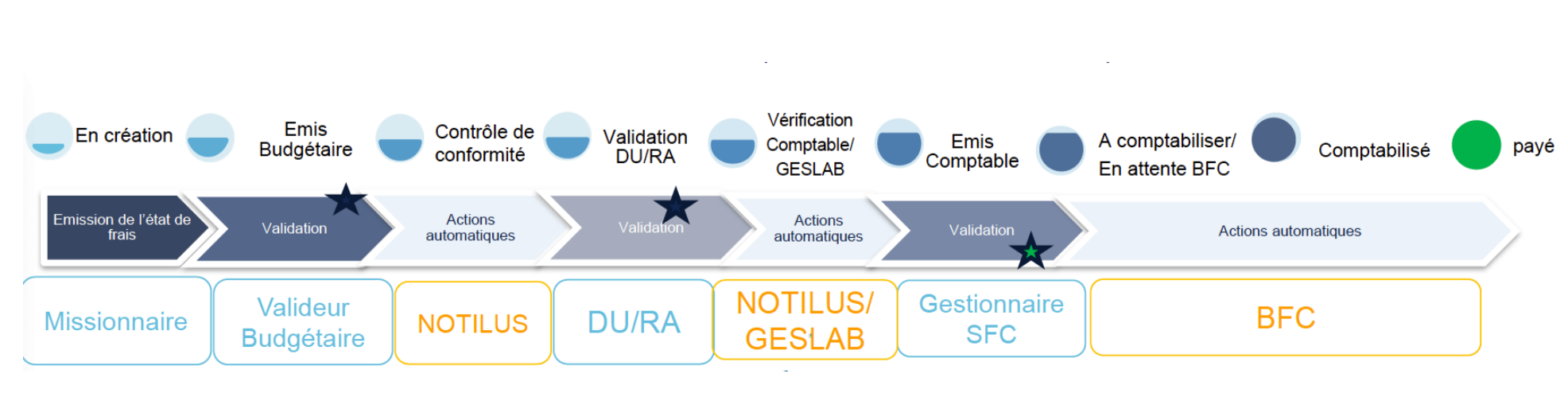
### 2. Parcours du gestionnaire pour le traitement d'une mission



### Les statuts de la mission



### Les statuts de l'état de frais



- ★ Rejet possible par la missionnaire
- ★ Rejet possible par la missionnaire et le valideur budgétaire
- ★ Rejet possible par le valideur budgétaire